

DES ERREURS ET DES DANGERS

DE

L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

De nouvelles doctrines, qui sont le plus souvent de vaines élucubrations de physiologie, de psychologie, de psychiatrie, etc., ont la prétention de se substituer à la science du criminaliste pour régler ce qui a rapport à la répression des crimes et des délits. Les plus graves problèmes du droit criminel sont tranchés hardiment par ceux qui en ignorent les premiers éléments. Nous voyons d'une science à l'autre des empiètements, des confusions déplorables. Il en résulte un chaos d'idées où risquent de se perdre les fondements les plus essentiels de la justice humaine.

C'est surtout en Italie que les systèmes anthropologiques ont pris, dans ces dernières années, un développement excessif. Le professeur Lombroso a inauguré bruyamment une audacieuse doctrine sur les types criminels.

Il a considéré le délinquant comme dérivant d'une hérédité médiate et à longue échéance, l'atavisme. Chez les sauvages le crime n'est pas l'exception mais la règle générale. Il se confond dans ses origines avec les actions les moins criminelles. Lombroso cite à l'appui l'étymologie du mot crime dans les langues anciennes, l'admission du vol comme quasi légal, la fréquence de l'avortement et de l'infanticide, le meurtre des vieillards, des femmes et des malades, tous ces homicides si nombreux commandés par la religion ou inspirés par les instincts féroces que rien ne retient, enfin le cannibalisme sous ses diverses formes.

Une autre preuve de l'atavisme du crime résulte, d'après Lombroso, du caractère de l'enfant.

« Les germes de la folie morale et du crime, dit-il, se trouvent, non par exception mais d'une manière normale, dans les premières années de l'homme, comme dans l'embryon se rencontrent certaines formes qui chez un adulte sont des monstruosité ; si bien

— 299 —

que l'enfant représenterait un homme privé du sens moral, ce que les aliénistes appellent un fou moral et nous un criminel né. »

L'enfant est naturellement ou, pour mieux dire, instinctivement colère, vindicatif, jaloux, menteur, voleur, égoïste, cruel, paresseux, vaniteux, obscène. Ce qui revient à dire que chez l'enfant sont à l'état embryonnaire tous les germes mauvais ; mais il y a aussi leurs contraires, c'est-à-dire tous les germes bons. C'est l'éducation, c'est le milieu qui développera plus ou moins les uns ou les autres. Nous examinerons plus loin cette question si importante du milieu.

Lombroso, après avoir tout rapporté à l'atavisme, a soutenu que le criminel né est un homme pathologique, un *fou moral*. La folie morale se rapprochant des formes épileptiques, dites larvées, dans lesquelles on ne constate pas les manifestations extérieures du haut mal, Lombroso considère le criminel né comme un épileptique. La criminalité est ainsi pour lui, comme le génie, une pure névrose.

L'atavisme n'aurait plus qu'un rôle secondaire.

« Il est bien entendu, dit Lombroso, que la fusion de la folie morale avec l'épilepsie n'exclut pas l'atavisme. Presque toutes les maladies engendrent déjà une espèce de folie morale intermittente, mais l'épilepsie en provoque une bien plus constante ; et cela parce que ce sont toujours les fonctions qui se manifestent les dernières dans l'organisme mental de l'humanité qui sont les premières à s'effacer.

« Si une lésion du cerveau enlève la propriété de reconnaître les couleurs, la première couleur qui s'efface, c'est précisément la dernière qui a paru dans l'évolution du cerveau ; le sens moral qui y paraît aussi le dernier, est le premier à s'évanouir dans son infirmité. Que l'atavisme des épileptiques soit plus constant et plus complet que celui des autres maladies mentales, c'est ce qu'on comprend facilement, si l'on se reporte à l'étrange religiosité des sauvages, au cannibalisme et à tant d'autres caractères de l'animalité. »

Lombroso n'a pas été le premier à soutenir que les criminels représentent certains types ancestraux de l'humanité, dont ils s'éloignent plus ou moins. On avait déjà prétendu avant lui qu'ils se rattachent à des types en retard sur le développement général, à des types disparus dont ils gardent des caractères ataviques ;

qu'ils représentent, dans une large mesure, la bestiale humanité primitive. Les hommes honnêtes seraient le produit de l'état social longuement développé, de l'évolution de la civilisation, d'une longue culture morale et intellectuelle.

Lombroso s'est fait le propagateur ardent de la nouvelle doctrine anthropologique. Grâce à l'exagération et à la réclame naturelles au caractère italien, il est arrivé très vite à une véritable célébrité. Ses disciples passionnés, fanatiques ont juré aveuglément par la parole du maître.

Tout à coup, dans ce concert d'éloges, s'est élevée une voix discordante qui a singulièrement troublé Lombroso au milieu des joies orgueilleuses de son triomphe. Le Dr Colajanni a publié en deux volumes la *Sociologia criminale*, où il a attaqué et battu fortement en brèche le système de Lombroso.

Il met en relief les exagérations et les erreurs de la nouvelle école, en dévoile les lacunes, les contradictions, les incertitudes. Il discute, pied à pied, les vaines inductions tirées de l'examen du crâne, les prétendues localisations des sens et du caractère, les altérations ou les anomalies physiques de tout genre, l'âge, le sexe, l'hérédité, la race, le climat. Sous tous les rapports, il ne constate qu'obscurités, hypothèses ou affirmations non justifiées.

Lombroso a voulu opposer d'abord la conspiration du silence, dédaignant un si chétif adversaire. Mais la *Sociologia* a fait beaucoup de bruit dans le monde savant. Alors Lombroso s'est décidé à l'attaquer violemment, par le mépris et par l'injure.

Colajanni qui a bec et ongles s'est vivement défendu.

La lutte nous a paru très intéressante et très utile à observer de près. En dehors de ce qui constitue une violente polémique de véritables pamphlétaires, il y a la discussion même des doctrines. On ne saurait l'étudier avec trop d'attention, aujourd'hui que cette nouvelle école d'anthropologie criminelle s'affirme avec plus de hardiesse et gagne de nombreux adeptes dans tous les pays.

I

Dans la *Tribuna giudiziaria* du 31 octobre 1889, Lombroso publia un article sur les *Erreurs de la sociologie criminelle de Colajanni*. Si ce livre a eu du succès, c'est, d'après Lombroso, à cause des promesses du titre, de la clarté de l'exposition, de l'accumula-

tion en apparence considérable de documents qui combattent la nouvelle école pénale avec ses propres armes, c'est-à-dire avec les faits eux-mêmes, enfin à cause de la qualité de socialiste reconnu de l'auteur.

Lombroso attaque, d'une manière générale, tous les critiques italiens : « Je me suis souvent demandé, dit-il, si, en Italie, la critique littéraire n'était pas morte, tant j'ai vu la presse rester muette sur des œuvres importantes et s'occuper, au contraire, avec une ardeur excessive, de celles qui n'avaient aucune valeur. Ainsi s'explique le succès d'une œuvre dont le mérite était vraiment trop faible pour que quelqu'un pût, je ne dirai pas l'admirer, mais seulement la discuter. Les conclusions de la *Sociologia* peuvent plaire à la plèbe ignorante mais ne sauraient être admises par les hommes de science. »

Colajanni, en réponse aux attaques de Lombroso, cite tous ceux qui ont approuvé son œuvre.

Le sénateur Mantegazza, considéré en Italie comme le premier anthropologiste, déclare Colajanni un véritable athlète de la critique subtile et profonde à la fois. « Il a écrit sous l'inspiration de la pure vérité et Lombroso pourra difficilement le réfuter (1) ».

L'illustre professeur Virchow a émis sur la doctrine de Lombroso des vues semblables à celles de Colajanni et avant d'avoir lu le livre de ce dernier ; car Virchow déplorait que tous les positivistes italiens suivissent aveuglément Lombroso.

Le sénateur Ellero juge très précieux le livre de la *Sociologia* pour son efficacité dans la réfutation des prétendus caractères des délinquants et de tout ce qu'il y a d'exagéré dans l'anthropologie criminelle. L'auteur a trouvé la juste mesure expérimentale. Il relève et il contrôle, avec beaucoup de science et de loyauté, tous les résultats encore prématurés de l'observation, fuyant les systèmes trop téméraires, les théories trop faciles, d'autant moins justifiés d'ailleurs chez des écrivains qui ont montré pour la tradition un souverain mépris.

Le professeur Von Listz termine ainsi son compte rendu de la *Sociologia* : « On y trouve richesse de faits, clarté et justesse de pensées ; originalité et liberté scientifique d'opinions ; foi ardente dans le progrès de l'humanité. »

Tarde combat l'atavisme moral, seul point sur lequel il diffère de Colajanni. Pour le reste, il conclut que la *Sociologia* est le

(1) *Archivio per l'anthropologia*, 15 mai 1889.

meilleur, le plus substantiel, le plus mûrement médité de tous les ouvrages publiés sur l'anthropologie.

Lombroso dit avec dédain que tous ceux qui ont loué la *Sociologia* sont des critiques incompetents et vulgaires. Il n'y aurait donc qu'un seul critique compétent et autorisé: lui-même, Lombroso!

Il a de nombreux adeptes en Italie et ailleurs. Toute l'école pénale positive s'est alliée et presque fondue avec la nouvelle école d'anthropologie criminelle. Or les disciples même les plus fervents de Lombroso ont apprécié et loué la *Sociologia*.

Enrico Ferri convient que c'est une œuvre importante, sans préjugés métaphysiques, conduite avec une méthode positive vraiment scientifique.

Pugliese dit que l'auteur a fait preuve d'études complètes sur son sujet; qu'il a disposé d'un matériel scientifique presque trop riche où il y a beaucoup d'idées neuves, étouffées dans le *mare magnum* des citations et des critiques (1).

G. Alongi ne voit pas les motifs de la guerre faite à la *Sociologia*, ouvrage qui dans son ensemble est nouveau, complet, riche d'idées et de critique et peut-être le seul corps de doctrine pénale positive.

Letourneau, l'illustre anthropologiste qui a présenté au public français l'*Uomo delinquente* de Lombroso, dit que la *Sociologia* détruit plusieurs des affirmations trop hardies de la nouvelle école et que la critique de Colajanni, presque toujours vraie, aura certainement pour effet de faire rentrer l'anthropologie criminelle dans de justes limites.

Le professeur Schiattarella de l'université de Palerme qui a fait un cours d'anthropologie, inspiré par les théories de Lombroso, déclare que la *Sociologia* restera comme un monument de saine critique non pas contre l'anthropologie criminelle en elle-même, mais contre les exagérations illégitimes, contre les prétentions non justifiées, contre les définitions empiriques, les démonstrations soi-disant statistiques faites avec une évidente partialité. Une critique aussi scientifique était nécessaire dans l'intérêt même des doctrines lombrosiennes.

Maurice Benedikt, reconnu pour un des maîtres de l'anthropologie, dit que Colajanni apprend à procéder avec prudence, à établir des conclusions finales (2).

(1) *Rivista di Giurisprudenza*, fasc. 3^o et 4^o 1889.

(2) *Allgemeine Zeitung*, 15 avril 1889.

Le Dr Antonio Marro qui, avec son livre sur les *Caratteri dei delinquenti*, a pris un des premiers rangs, déclare que la *Sociologia* est une charge à fond contre l'anthropologie criminelle. L'auteur a passé minutieusement en revue les principaux ouvrages qui ont fondé la nouvelle école pénale positive; il s'est efforcé d'abattre les fondements de la théorie qui fait dépendre les délits des dispositions physiques et psychiques héréditaires: il a fait ressortir la puissance des causes sociales et a appelé sur elles l'attention du législateur et de l'économiste (1).

Dans le nombre infini d'écrits publiés contre les doctrines de la nouvelle école italienne, le plus important et le plus complet est, sans nul doute, celui de Colajanni. Il a recueilli les faits, les arguments, les hypothèses de tous les écrivains de la nouvelle école, cherchant à en démontrer l'inconsistance, relevant entre eux d'innombrables contradictions (2).

L'accord est donc complet, même parmi les adeptes de Lombroso, sur la valeur scientifique de la *Sociologia*.

Lombroso a prétendu que Colajanni avait pu surprendre l'opinion de certains critiques, en altérant les résultats des statistiques, en attribuant aux auteurs qu'il combat des idées et des jugements qu'ils n'avaient jamais émis, en inventant même des faits qui ne reposaient sur aucune base sérieuse.

Colajanni répond que certains critiques avaient, en effet, relevé dans son livre diverses erreurs. Il y en a un surtout, le professeur Luigi Bodio, qui a noté rigoureusement toutes les erreurs et qui conclut néanmoins en ces termes:

« Colajanni est un critique pénétrant et sagace et son livre, fait avec une rare conscience, est riche de doctrines et de considérations souvent originales et toujours mûrement réfléchies. »

Lombroso est donc le seul qui ait prétendu que la *Sociologia* était un *amas d'énormités*. La vigoureuse critique de Colajanni a porté à l'école lombrosienne un coup dont elle aura de la peine à se relever.

La création vraiment personnelle à Lombroso est celle du type criminel. Voici ses caractères: grand, lourd, d'une force musculaire exceptionnelle; par sa taille et son poids moyen, il l'emporte sur la moyenne des individus honnêtes; cette supériorité est plus

(1) *Annali di Freniatria*, sept. 1889.

(2) *Rivista sperimentale di Freniatria*, vol. XV, fasc. 2 et 3.

marquée chez l'assassin que chez le voleur. Les bras ont une longueur exagérée comme chez les quadrumanes. Un grand nombre de criminels sont ambidextres; on y rencontre trois fois plus de gauchers que chez les honnêtes gens. Lombroso a trouvé des signes atavistiques dans l'abondance des cheveux, la rareté de la barbe, dans la marche des criminels, leurs gestes, leur écriture, leur habitude de se tatouer.

Seulement Lombroso, lui-même, reconnaît que son type ne se rencontre que sur 40 p. 100 des criminels. Quelle valeur scientifique peut-on, dès lors, attribuer à un type qui ne se retrouve même pas dans la majorité des individus qu'il a la prétention de caractériser?

Un éminent professeur de Vienne, Benedikt, a fait des études spéciales sur le cerveau des criminels. Il a trouvé souvent quatre circonvolutions frontales au lieu de trois; cette anomalie réversible rapprocherait les cerveaux humains où on la constate des cerveaux des grands carnassiers.

La capacité crânienne des malfaiteurs serait inférieure à la normale, d'après Benedikt, Lombroso, Ferri. Elle ne serait pas inférieure, d'après Manouvrier.

Pour Lombroso, l'anomalie crânienne la plus remarquable serait la fossette occipitale, dans la proportion de 16 p. 100 chez les criminels, et de 5 p. 100 chez les non criminels. Les malfaiteurs ont le front fuyant, étroit et plissé: les oreilles volumineuses, en anses, mal ourlées; sinus frontaux très apparents; zygommes et mâchoires très volumineuses; orbites très grands et très éloignés; asymétrie du visage; type plétéiforme de l'ouverture nasale; appendice lémurien des mâchoires; tous ces signes rapprocheraient l'homme délinquant du sauvage.

Avec ses recherches crâniologiques et indiciaires de la peau, des oreilles, du nez, etc., Lombroso, qui se pose en novateur, n'a fait que recommencer Lavater et Gall.

Gall en effet assignait à chaque faculté telle ou telle localisation.

Broca, à la suite d'observations pathologiques plus sérieuses, a cru même pouvoir localiser la faculté du langage articulé dans la troisième circonvolution frontale gauche. Mais tout le monde comprend que les parois du crâne suivent de trop loin les formes du cerveau, pour qu'on puisse les reconnaître à travers cette enveloppe épaisse et rigide.

Bordier, d'après les observations crâniologiques, partage les

assassins en deux groupes, suivant qu'ils ont été poussés au crime par une exubérance cérébrale ou par simple faiblesse d'esprit. D'après Manouvrier, ce sont ceux de la première catégorie qui sont les plus nombreux.

Si l'on discute de près ces diverses anomalies crâniennes, on se convainc qu'elles ne sont nullement certaines.

Une des anomalies principales serait la prééminence des archedes sourcilières et des sinus frontaux. Lombroso et ses adeptes prétendent l'avoir constatée dans 67 cas sur 100 des criminels observés; les anthropologistes allemands ne la trouvent que dans 13 cas sur 100.

Lombroso a observé l'asymétrie crânienne dans 42 cas sur 100; les statisticiens allemands ne la trouvent que dans 12 sur 100.

On voit par ces contradictions si graves qu'on est encore loin de pouvoir établir des conclusions sérieuses.

Pour le regard, par exemple, qui joue un rôle prédominant dans la physionomie, Lombroso affirme que les criminels ont le regard dur, froid, immobile, souvent sanguinaire et injecté.

Le Dr Émile Laurent dit avec raison: « Le regard est chose mobile et transitoire, variable selon nos passions et nos différents états intérieurs. Il faut donc se méfier du regard du criminel puisqu'il peut, en quelque sorte, le modifier et nous le dérober. J'ai vu, en effet, d'abominables gredins me regarder d'un œil clair et lumineux qui semblait plein de sincérité; j'ai vu des meurtriers violents et cruels me sourire d'un sourire candide et d'une douceur hypocrite. »

Lombroso fait une singulière réponse aux critiques adressées à son système. Il déclare que si chaque anomalie crânienne, par exemple, prise isolément n'a pas grande importance, la réunion de plusieurs de ces anomalies acquiert une valeur énorme. C'est là un raisonnement des moins logiques et qui n'a pas besoin d'être discuté.

Il y a d'ailleurs à toutes ces observations sur les crânes et les cerveaux une conclusion topique fournie par Tardieu: « Même chez les aliénés les plus graves, toutes lésions anatomiques peuvent faire défaut. Il n'est pas une seule des altérations observées dans la folie qui n'ait été observée chez des individus dont les facultés étaient demeurées intactes. »

Cette objection capitale est faite à Lombroso, de toute part. Les anomalies, les indices, les malformations qui caractérisent son

fameux type criminel se retrouvent chez les gens honnêtes et dans des proportions plus fortes que chez les délinquants. Alors comment peut-on encore soutenir que le type a une valeur scientifique !

Lombroso reconnaît, lui-même, que, sur un certain nombre de criminels examinés, plusieurs avaient une physionomie empreinte d'une bonhomie singulière : mais, dit-il, c'était une précaution de leur part pour que leur victime ne pût pas se méfier.

Le criminel, d'après Lombroso, n'a presque jamais le nez droit : le voleur l'a retroussé, l'assassin l'a crochu. « Alors, dit le Dr Dubuisson, comment expliquer ce fait que la plupart des criminels commencent par le vol et finissent par l'assassinat ? Faut-il admettre que le voleur change de nez en se faisant assassin ! »

Le fameux type criminel ne résiste pas à une discussion sérieuse.

Colajanni a beau jeu dans ses critiques du système de Lombroso, sur ce point capital du type criminel.

Tous les caractères du type sont communs à l'honnête homme. Il y a une contradiction des plus bizarres : chez la femme délinquante ne se retrouvent pas, d'après Lombroso, les caractères qui distinguent l'homme délinquant. Comment et pourquoi chez la femme, souvent aussi perverse que l'homme sinon plus, manqueraient les signes organiques de la fonction criminelle ? Quel singulier type de délinquant que ce type ne s'appliquant qu'à un seul sexe !

L'une des discussions où Colajanni attaque le plus vivement les affirmations de Lombroso est celle qui montre la criminalité se développant, dans les diverses régions de l'Italie, en sens inverse de la dégénération organique. Ainsi, en Lombardie, prévalent le crétinisme, la lèpre, l'alcoolisme, l'aliénation mentale, cas divers de dégénération, conditions morbides qui, d'après Lombroso, prédisposent au crime ; or la Lombardie au contraire offre le moins grand nombre de criminels.

Colajanni arrive à cette conclusion fortement étayée par des exemples : en Italie, actuellement, la santé physique et la bonne conformation organique sont les conditions les plus efficaces pour engendrer la criminalité et, en sens inverse, la dégénération coïncide avec l'accroissement de la moralité.

Nous n'attachons pas nous-même une grande importance à ces constatations ; mais elles démontrent avec plus d'évidence combien les assertions de l'école lombrosienne sont fausses ou exagérées.

Colajanni d'ailleurs déclare qu'il ne se pose pas, d'une manière absolue, en ennemi de l'anthropologie criminelle ; il a voulu seule-

ment en combattre les exagérations *auto-individuelles*, ce qui est une allusion directe aux prétentions outreucidantes de Lombroso.

Colajanni se distingue surtout en accordant plus de valeur aux caractères psychiques dont la concordance avec les caractères physiques ne paraît nullement démontrée. Voici en effet son système : il y a des dispositions individuelles innées au délit, en dehors de celles développées par l'éducation. Chez l'individu même où une disposition héréditaire existe, la tendance au bien contrebalance la tendance au mal. La prédisposition héréditaire peut être modifiée par les conditions sociales plus facilement qu'on ne croit.

Lombroso prétend que Colajanni laisse volontairement de côté toutes les constatations qui sont contraires à son système et altère même un grand nombre de faits pour qu'ils semblent lui être favorables. Aux convictions il préfère les convenances ; il accepte l'atavisme psychique pour plaire à Mantegazza et la classification des délinquants pour plaire à Ferri. Il apporte dans la science cette facilité d'opinions que l'on peut pardonner dans la politique, mais qui autrement révèle l'absence de sincérité et de méthode.

Colajanni affirme hautement qu'il n'a jamais sacrifié ses convictions à ses convenances, qu'il s'est toujours inspiré du plus sincère amour de la vérité pour maintenir l'unité du caractère dans sa vie de savant et d'écrivain.

Ce qui a excité toute la fureur de la nouvelle école contre lui, c'est de voir un Italien porter le pic démolisseur sur le *temple sacré du grand Lama de Turin*. On a aussitôt lancé contre la *Sociologia* les foudres de l'excommunication lombrosienne.

II

On reconnaît l'arbre aux fruits qu'il porte. Pour apprécier la valeur de l'anthropologie criminelle, il faut en étudier les produits.

Parmi les adeptes les plus éminents de Lombroso nous voyons par exemple, Ferri et Garofalo imaginer des classements de criminels aussi bizarres que compliqués.

Ferri admet cinq catégories :

1° Les criminels *nés ou instinctifs* : leurs anomalies sont l'absence de sens moral et par conséquent l'absence de tout remords ; une imprévoyance absolue.

Nous objectons qu'on étudie les prétendues anomalies après le

crime et non avant. Qu'est-ce qui prouve que le caractère du délinquant était avant le crime tel qu'on le constate après, lorsqu'il a pu être profondément modifié et par le crime même et par la détention?

L'anomalie tirée de l'imprévoyance n'est nullement certaine; elle est contredite par les statistiques, démontrant que l'impunité reste acquise à un très grand nombre d'accusés qui, au lieu de se livrer par leur imprévoyance, savent échapper par leurs précautions et leurs ruses.

Les prétendues anomalies ou n'existent pas ou n'ont nullement la signification qui leur est attribuée.

2° Les criminels *passionnés*, c'est-à-dire poussés par une passion *sociale* telle que l'amour, l'honneur, etc. Ceux qui sont poussés par une passion *antisociale* telle que la haine, la vengeance, la cupidité, rentrent dans la première catégorie, les criminels instinctifs. C'est assez bizarre comme classification et ce n'est pas explicable, car tous les crimes commis par cupidité notamment sont très raisonnés.

3° Les criminels *d'occasion* : ils se distinguent seulement des instinctifs en ce que le sens moral, ici, au lieu d'être complètement absent, est très faible. C'est une distinction qui n'est pas sérieuse.

4° Les criminels *d'habitude* : ils n'ont pas de caractères psychologiques fixes; ils passent aisément du criminel instinctif au criminel d'occasion. Ces prétendues classes se confondent.

5° Les criminels *aliénés* : Ferri ne fait plus entre l'homme sain d'esprit et l'aliéné la distinction fondamentale établie par l'irresponsabilité; c'est parce qu'il voit dans tous les criminels des individus irresponsables. La criminalité ne serait donc plus qu'une sorte d'infirmité morale organique.

C'est ce qui nous paraît absolument inadmissible.

Garofalo a au moins le mérite de simplifier. Il ne fait que deux catégories :

1° Les individus, aliénés ou non, chez lesquels on constate une anomalie psychique ayant déterminé le crime;

2° Les individus chez qui n'existe aucune anomalie, mais qui ont été entraînés au crime par les circonstances ambiantes, extérieures.

Les anthropologistes français ont imaginé aussi diverses classifications.

Lacassagne distingue trois grandes catégories de criminels : les frontaux, les pariétaux, les occipitaux.

1° Les couches supérieures ou frontales sont les plus intelligentes : c'est là que sont les *criminels de pensée* et parmi eux les *criminels aliénés*.

2° Dans les couches pariétales sont les individus de caractère, d'activité, les impulsifs : les *criminels d'actes*, soit par impulsion soit par occasion.

3° Dans les couches occipitales, les plus nombreuses, sont les instinctifs : les *criminels de sentiments ou d'instincts*, les vrais criminels, insociables par l'énergie et la fréquence de manifestations des instincts les plus égoïstes.

Émile Laurent distingue : 1° les *criminels d'accident*, chez qui le crime n'est qu'une chose fortuite; 2° les *criminels d'occasion*, chez qui le crime, existant toujours, pour ainsi dire, à l'état latent, saisit la première occasion favorable pour se produire; 3° les *criminels d'habitude*, qui font le mal presque naturellement comme d'autres font le bien; 4° les *dégénérés criminels*, héréditaires de toutes sortes, chez lesquels il y a rupture de l'équilibre cérébral, la raison se laissant entraîner par les passions et les instincts; 5° les *fous moraux* et les *criminels nés*, ne constituant qu'un genre de la classe précédente, tenant beaucoup plus de l'aliéné que du criminel; 6° les *aliénés criminels*, dont la conscience est réellement éteinte et la volonté paralysée.

D'après les erreurs et les contradictions constatées sur les prétendues anomalies physiques, crâniennes ou autres, toutes ces classifications si multiples et si compliquées des délinquants nous paraissent arbitraires et complètement illusoire. La seule division qui semble naturelle est celle en criminels d'accident et criminels d'habitude.

Ce que nous relevons, c'est que tous les anthropologistes, soit de l'école italienne, soit de l'école française, arrivent à confondre les criminels avec les aliénés; tous aboutissent à la négation du libre arbitre, de la responsabilité morale.

Il importe d'examiner comment ils comprennent la question si grave de l'influence des milieux.

Sur ce point essentiel, les anthropologistes français diffèrent de Lombroso et se rapprochent de Colajanni.

Le milieu social exerce une action physiologique incontestable sur les unités qui le composent.

« Les hommes, dit M. Paul Copin, sont ce que les ont faits les milieux par eux traversés, avec les différences du plus au moins résultant des énergies constitutives et des facultés d'assimilation particulières à chaque individu, différences qui correspondent d'ailleurs aux divers degrés de docilité rencontrés par les hypnotiseurs chez leurs sujets. »

Le milieu ne crée pas un caractère, mais il a une puissance modificatrice énorme.

Lacassagne appelle le milieu social le *bouillon de culture* de la criminalité. Le microbe c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter.

« Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent. Le criminel, avec ses caractères anthropométriques et autres, ne nous semble avoir qu'une importance très médiocre. Tous ces caractères peuvent se trouver d'ailleurs chez de fort honnêtes gens. Au fatalisme qui découle inévitablement de la théorie anthropométrique, j'oppose l'initiative sociale. »

Il est certain que beaucoup d'individus pourraient rester vicieux sans devenir criminels, si on les surveillait attentivement pendant leur enfance et leur adolescence. Une éducation sévère et bien entendue, sans en faire de bons sujets, les préserverait peut-être de la prison, en les empêchant d'entrer en lutte avec la société.

« L'individu moral, dit M. Magnan, n'est pas prédisposé naturellement au crime: s'il devient criminel, criminel d'occasion aussi bien que d'habitude, il le devient sous l'influence d'une passion ou d'une éducation vicieuse. »

M. Guillot dont l'expérience et l'autorité sont si hautement reconnues, nie le *délinquant né*. C'est progressivement qu'on devient criminel. « Le mal n'envahit pas d'un seul coup la conscience humaine; il rencontre des résistances, il procède à la façon de ces assiégeants qui font des travaux d'approche, livrent des combats successifs avant de donner le dernier assaut. »

On est d'abord paresseux, débauché. Quand on a perdu tout respect, toute croyance, on s'affranchit de toute contrainte et on se laisse aller au gré de ses passions qui aboutissent inévitablement au délit et au crime.

La grande cause des crimes est la désorganisation morale des classes ouvrières par l'alcoolisme et la débauche: la débauche qui engendre le ménage immonde du souteneur et de la prostituée.

« La femme et le champ de courses, dit M. Guillot, voilà la principale source des crimes et des délits qui se commettent à Paris. » Le libertinage et le jeu étendus à tous les âges, mis à la portée de toutes les convoitises, que peut-il y avoir de plus démoralisateur ?

La prison est de toutes les écoles du vice la plus dangereuse. « Telle qu'elle est organisée, dit M. Émile Gautier, c'est un véritable cloaque épanchant dans la société un flot continu de purulences et de germes de contagion physiologique et morale. Elle empoisonne, abrutit, déprime et corrompt. C'est à la fois une fabrique de phthisiques, de fous et de criminels. J'ose même prétendre que la prison est une sorte de serre chaude pour plantes véneuses et que c'est là surtout que se recrute et s'exerce la véritable armée du crime. »

Malheureusement l'instruction ne combat pas la criminalité comme on l'avait espéré. M. Guillot reconnaît que l'école, qui devait être un instrument de civilisation, de progrès, de lumière, est restée stérile; que contrairement à bien des prévisions, nous assistons à ce douloureux et singulier phénomène de la criminalité augmentant principalement dans les départements et les classes où il y a le moins d'illettrés.

Colajanni a insisté, dans la *Sociologia*, sur l'importance prédominante du milieu. L'école anthropologique française s'est, dès l'origine, prononcée dans ce sens. Lacassagne admet deux facteurs de la criminalité, le facteur individuel et le facteur social; c'est celui-ci qui a le plus d'action.

M. Guillot considère le crime comme un phénomène d'ordre purement moral. « Le crime, dit-il, ne s'impose à personne; il est l'œuvre de la volonté humaine et il a toujours son origine dans une faute personnelle, domestique ou sociale. »

L'école française reconnaît surtout l'influence de l'éducation. Elle dirait volontiers avec Locke que sur cent hommes, plus de quatre-vingt-dix sont ce qu'ils sont, bons ou mauvais, utiles ou nuisibles à la société, par l'éducation qu'ils ont reçue.

Au milieu de ses élucubrations sur le type criminel impliquant la fatalité du crime, Lombroso lui-même est forcé de convenir que le sens moral peut s'acquérir. Les enfants l'acquièrent plus ou moins facilement, suivant leurs dispositions: chez aucun ce sentiment n'est inné; il est le fruit de l'éducation.

M. Brueyre, dont la compétence pratique est si appréciée en ma-

tière d'éducation correctionnelle, nous fournit des constatations décisives: « Nous qui depuis près de dix-huit ans avons suivi l'éducation de plus de 100.000 enfants, qui participons encore à l'administration de plusieurs œuvres privées prenant soin de centaines d'enfants, nous pouvons affirmer que, contrairement à la doctrine du professeur Lombroso, nous n'avons que dans des cas rares, pour des enfants d'ivrognes notamment, constaté les soi-disant fatalités de l'hérédité, et encore il s'agissait d'enfants recueillis à un âge avancé.

« Comment invoquer l'hérédité fatale du vice, quand on voit que les convicts d'Australie ont fait souche de citoyens honnêtes et donné naissance à une population qui ne le cède pas à celle des autres pays au point de vue des mœurs et de la civilisation? Cependant, pour préciser davantage, nous dirons que si ces fatalités existent, elles peuvent être réprimées par l'éducation; le tout est de ne pas leur donner un terrain de culture favorable et ce qui a dû induire en erreur les partisans du célèbre professeur, c'est qu'ils ont considéré des sujets vivant avec leurs parents et dans la même atmosphère d'immoralité et qu'ils ont étendu à l'âme des faits d'atavisme, vérifiés seulement pour son enveloppe matérielle. Mais, lorsqu'on le prend dès son jeune âge, l'enfant encore plastique, devient, sous la main de son éducateur, à volonté « dieu, table ou cuvette »: c'est ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire au Congrès d'Anvers (1). »

L'école italienne, dans son ensemble, professe de ne pas croire à l'amendement du criminel. Elle l'enferme uniquement pour le réduire à l'impossibilité de nuire.

L'école française au contraire croit à l'amélioration possible et veut qu'on y travaille par tous les moyens les mieux appropriés.

Nous n'hésitons pas à proclamer que sur ce point l'école française est seule dans le vrai (2).

III

Les congrès internationaux sont devenus les grandes assises de la science. C'est là qu'on constate le chemin parcouru, les décou-

(1) Rapport adressé au Comité de défense des enfants traduits en justice, 2 décembre 1891.

(2) Nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec MM. G. Vidal, Louis Proal, Henri Joly, qui ont publié de si remarquables études sur les doctrines anthropologiques.

vertes successives, les conquêtes réellement définitives. Il importe de voir, d'une manière précise, comment l'anthropologie criminelle a supporté cette grande épreuve du congrès de 1889.

Colajanni affirme qu'au congrès de Paris ce sont ses doctrines qui ont triomphé des erreurs de Lombroso.

Enrico Ferri (1) dit que si le congrès de Rome, en 1885, a été le baptême de l'anthropologie criminelle et de l'école positive, le congrès de Paris en a été la confirmation. D'une part, le grand nombre des membres, surtout des savants étrangers: Wilson, Clark Bell, Van Hamel, Drill, Retzins, Semal, Ladame, Benedikt, Sutz, Brouardel, Delasiauve, Roussel, Féré, Lacassagne, Manouvrier, Bertillon, Mottet, Magnan, Tarde, etc.; d'autre part, l'envoi de délégués par les Gouvernements et les sociétés savantes de toutes les parties du monde, la présidence du Ministre de la justice ont donné au congrès la plus haute consécration officielle. Aussi Ferri en reconnaît l'importance tout exceptionnelle.

Tandis que les archives de l'anthropologie criminelle consacrent au congrès de Paris un numéro entier, Lombroso, dans sa Revue, n'en donne qu'un court résumé, sous la rubrique dédaigneuse de *Variétés*. Colajanni y voit la preuve flagrante du dépit et de la mauvaise humeur du grand Lama de Turin.

D'après Ferri, le congrès de Paris a reconnu que le délit est un phénomène à la fois biologique et social. Il est vrai qu'on a présenté surtout le milieu social comme le grand facteur de la criminalité. Mais c'était par une sorte de réaction stratégique contre la présence de Lombroso et de ses nombreux adeptes qu'on supposait devoir exagérer le côté biologique de la question.

Aucun positiviste n'aurait pu nier le côté biologique, puisque c'eût été méconnaître le fondement même de l'anthropologie. Mais le congrès a proclamé l'influence prépondérante du milieu social et l'exagération des doctrines de Lombroso, en ce qui tient aux caractères physiques du délinquant.

Le congrès a voté la proposition de Garofalo, de continuer sur une plus vaste échelle l'étude comparée des délinquants et des non-délinquants, prenant toujours un nombre égal des uns et des autres. Mais c'est sous la condition essentielle de constater avec précision l'égalité de race, d'âge, de position sociale, entre les individus honnêtes et les délinquants. L'égalité du nombre ne suffirait pas pour obtenir des résultats vraiment scientifiques.

(1) *Archivio di Psichiatria*, vol. 10, fasc. V.

Or, c'est justement ce qu'avait prétendu Colajanni : l'insuffisance et l'inexactitude des recherches et des constatations faites jusque là par Lombroso et son école.

Résumant les résultats du congrès de Paris, Colajanni affirme que le congrès lui a donné raison : 1° en déclarant que Lombroso et ses adeptes avaient beaucoup exagéré le côté biologique de la question ; 2° en accordant la plus grande influence au milieu social dans la genèse du délit ; 3° en refusant d'accepter comme démontrée l'existence du fameux type criminel, c'est-à-dire des caractères physiques qui distingueraient, d'après Lombroso, le délinquant de l'homme honnête.

Dans le discours de clôture du congrès, Brouardel s'est exprimé ainsi : « Quelques-uns de nos collègues ont vu que les faits qu'ils croyaient le mieux démontrés sont encore contestés ; chacun de nous a les mêmes illusions, c'est une influence de milieu. Le professeur s'entoure d'élèves qui, instruits par lui, sont un écho de lui-même ; mais, à l'inverse de ce que nous apprend la physique, ici l'écho est plus fort que la voix qui l'a produit. Bientôt le maître ne voit plus que le cercle de ses adeptes pour lesquels toute parole est vérité.

« Après une imposante réunion comme celle de ce congrès, il s'aperçoit que l'expansion de ses idées est moins grande qu'il pensait. Les objections se dressent de tous les côtés, les obstacles s'accumulent. La bataille qu'on croyait avoir déjà gagnée, il faut la livrer de nouveau (1). »

Le fait saillant du congrès, c'est que les savants les plus éminents y ont proclamé l'importance prépondérante du milieu social, facteur sans lequel l'anthropologie criminelle resterait frappée de stérilité.

Un italien même, Bernardino Alimena, répéta le fameux mot si caractéristique déjà dit au congrès de Rome : « Les sociétés ont les délinquants qu'elles méritent ! »

C'est ce qu'on pourrait appeler la devise de la *Sociologia*.

Enfin on a été d'accord pour déclarer que tant que les éléments du cerveau humain, leurs relations et leurs actions mutuelles ne seraient pas complètement connus, on ne pourrait pas préciser la véritable genèse du délit.

Lacassagne a dit que les recherches, si ingénieuses qu'elles fus-

(1) *Archives de l'anthropologie criminelle*, p. 588 et 589.

sent, de l'école italienne étaient loin d'être suffisantes pour résoudre le grand problème de l'homme délinquant.

Brouardel a nettement conclu que la recherche anatomique de l'anomalie criminelle était tout à fait illusoire (1).

Tarde a dit que quelques juristes italiens sont les seuls à croire au fameux type du délinquant, tandis que les médecins sérieux et les véritables anthropologistes, seuls compétents d'ailleurs à juger une question d'anthropologie, refusent absolument de l'admettre (2).

Manouvrier dit que la précipitation, le défaut de compétence et de rigueur scientifique avaient discrédité l'ancienne phrénologie et arrêté son développement ; il faut prendre garde qu'il n'en soit de même de l'anthropologie qui en dérive. Il n'est peut-être pas un seul anthropologiste qui croie réellement à l'existence de caractères anatomiques, pouvant servir à distinguer les délinquants ou une certaine catégorie de délinquants. La recherche de ces caractères ressemble un peu trop à celle de la pierre philosophale (3).

Manouvrier a appelé enfin le type du délinquant de Lombroso un *arlequin idéal* (4).

En résumant ces discussions si instructives du congrès, Colajanni conclut : 1° que le dédain de Lombroso pour la *Sociologia* était menteur et cachait un profond dépit du succès obtenu par ce livre ; 2° les critiques soi-disant vulgaires et incompetents qui ont approuvé la *Sociologia*, sont l'élite de la science européenne ; 3° les adeptes mêmes et les collaborateurs de Lombroso n'ont pas pu s'empêcher de louer la *Sociologia* ; 4° s'il y a eu quelques erreurs, expliquées d'ailleurs par Colajanni lui-même, elles n'infirmement nullement ses conclusions essentielles ; 5° les idées fondamentales de Colajanni ont été approuvées par les savants les plus éminents du congrès de Paris.

Que Lombroso consacre donc sa prodigieuse activité à la véritable science, mais sans la faire dégénérer en charlatanisme !

Le professeur Zuccarelli, dans l'*Anomalo* de mai 1890, déplore une polémique si personnelle et si violente. Il reconnaît que Lombroso exagère souvent et exprime ses opinions d'une manière un peu dure pour ses adversaires ; mais Colajanni à son tour abuse de son talent de polémiste, qui n'est pas toujours un mérite de sa-

(1) *Archives de l'anthropologie criminelle*, p. 544.

(2) *Revue scientifique*, p. 585.

(3) *Archives de l'anthropologie criminelle*, p. 533, 591, 596, 599.

(4) *Ibid.*, p. 541.

vant. Il a tort de rabaisser la science italienne, qui précisément s'est fait une part tout à fait exceptionnelle et vraiment supérieure dans l'anthropologie criminelle, création directe de Lombroso.

Il est permis à Colajanni de suivre sa voie, mais sans avoir la prétention d'arrêter le mouvement scientifique contraire à ses opinions. Il pourrait blesser les individus, il n'atteindra pas la science.

Colajanni répond que son opposition n'est pas systématique ; il ne nie pas la valeur de l'anthropologie criminelle, qu'on aurait tort d'ailleurs de vouloir accaparer comme une science exclusivement italienne, mais il en combattra toujours hardiment les dangereuses utopies.

Nous devons reconnaître qu'il a fallu beaucoup de courage à un publiciste italien pour affronter les colères et les rancunes de l'école lombrosienne. Il a rendu un immense service à la véritable science anthropologique, en la séparant nettement de toutes les exagérations téméraires et souvent même extravagantes auxquelles se sont laissé entraîner Lombroso et ses fougueux adeptes.

IV

Lombroso arrive nécessairement, avec son système, à supprimer le libre arbitre. Or le libre arbitre est le seul vrai fondement du droit de punir.

La source de la responsabilité, en effet, est la liberté. Tout acte émane d'un agent ; l'agent produit l'acte en vertu de sa spontanéité propre ou en vertu d'une impulsion reçue. Dans le premier cas seulement, l'agent est réellement l'auteur de l'acte, il en est responsable. Entre l'idée de la liberté morale et celle de la responsabilité, il y a le lien le plus étroit. Sans libre arbitre, l'homme ne serait pas plus responsable de ses actions qu'un torrent des désastres qu'il cause. On ne pourrait plus s'en prendre à l'homme lui-même mais à la force des choses, à la fatalité.

Là où il n'y a pas de libre arbitre, il n'y a plus de responsabilité.

L'erreur de l'anthropologie criminelle est d'affirmer témérairement que l'homme est le jouet de diverses influences atavistiques, d'anomalies, d'asymétries qui ne sont nullement prouvées avec une certitude scientifique, ni dans leur existence même, ni surtout dans leurs conséquences.

L'homme est responsable dès qu'il a conscience de l'acte qu'il commet, si en même temps il sait que cet acte est mauvais, et s'il le commet d'une libre volonté. Il faut que l'altération des facultés mentales soit assez profonde pour empêcher de discerner le bien et le mal. Alors seulement il n'y a pas de responsabilité. Hors de là, il ne saurait y avoir que des cas plus ou moins sérieux d'atténuation.

D'après les médecins aliénistes les plus célèbres, les déterminations instinctives des aliénés, quoique se manifestant dans leurs actes avec tous les caractères de la lucidité et de la liberté, ont cependant un mobile inconnu qu'on ne découvrira jamais, et qui tout en laissant à leur place les rouages de la pensée humaine, leur imprime des mouvements désordonnés. Il ne faut pas oublier que les rouages de la pensée, c'est-à-dire les circonstances apparentes dans lesquelles elle se manifeste, sont les mêmes chez le fou que chez le sage. Aussi, les anthropologistes se laissent-ils entraîner à ce résultat effrayant de ne plus reconnaître aucune différence appréciable entre la folie et la raison. Sous prétexte d'une nouvelle logique, on se met à douter dès qu'une excitation quelconque peut être supposée avoir modifié le libre arbitre ; c'est ainsi que l'amour, la jalousie, la colère, la vengeance, l'avarice, la crainte, l'ivrognerie, la débauche, toutes les passions enfin et tous les vices de la nature humaine dressent autel contre autel en face de la morale et de la liberté.

Pour supprimer la responsabilité, c'est précisément tantôt la force de l'instinct, tantôt celle des passions qu'on invoque. Mais, en admettant même que l'habitude du vice, par exemple, une fois prise s'empare de la vie et la dirige en maîtresse souveraine, ne faut-il pas faire remonter la responsabilité au moment où l'on a laissé entrer dans l'âme cette habitude vicieuse qui devait dominer la vie entière ?

La conscience doit, par-dessus tout, garder ses droits imprescriptibles. Les passions et les vices doivent être mis hors de cause. Tout ce qui tient à la monomanie se réduit à une question de médecine légale pure et simple dont il faut laisser le jugement et la responsabilité aux seuls médecins. Quant au principe de responsabilité en lui-même, il doit rester à l'abri de toute discussion. Si l'homme a perdu le libre usage de ses facultés, si la volonté n'a pas été libre au moment où le fait a été commis, il n'y a pas de délit. L'imbécillité, l'idiotisme, la folie furieuse, la démence, un délire morbide ou accidentel, quand ils privent réellement l'homme de

sa raison, l'innocent. Mais il faut se garder, avec le plus grand soin, de confondre le délire morbide avec l'exaltation ou le transport d'une passion de l'âme, encore moins avec le simple entraînement.

Sur cette question fondamentale du libre arbitre qui est l'objectif de leurs attaques, les systèmes anthropologistes les plus récents nous offrent les variantes les plus étranges.

Ainsi, dans sa philosophie pénale, Tarde soutient que si un individu, identique à lui-même, est, en même temps, identique à la société dans laquelle il vit, alors seulement il est responsable. Mais le progrès nous faisant reconnaître, d'une manière plus précise, où il y a absence d'identité et quels sont les éléments perturbateurs étrangers à l'individu, tend à réduire de plus en plus les cas de responsabilité.

La folie rend irresponsable parce qu'elle rend l'individu dissemblable de la société. Le fou moral cependant est à demi responsable parce que, s'il est dissemblable de la société, il est identique à lui-même. Il y a aussi demi-responsabilité quand le trouble dans la personne individuelle n'est pas de nature à la mettre complètement en opposition avec elle-même et ne lui fait pas perdre entièrement ses facultés.

Tarde admet même un cas d'irresponsabilité postérieure au délit, le cas de la conversion morale. On ne peut pas, dit-il, reprocher le délit commis par l'homme que le vice domine, à ce même homme régénéré et qui ne retomberait plus dans le même délit. Mais comment être sûr de la conversion morale ? Que ce soit un motif pour une réduction de la peine, soit ! Mais n'est-ce pas la plus étrange confusion d'en faire un motif de suppression de la responsabilité ?

Sergi dit que les délinquants sont poussés au délit par impulsion morbide ou par défaut de résistance. Les délinquants par défaut de résistance restent plus ou moins identiques à eux-mêmes et à la société, par conséquent sont responsables ; les délinquants par impulsion morbide sont irresponsables.

D'autre part, à la responsabilité individuelle on essaie de substituer une responsabilité sociale qui serait réciproque, c'est-à-dire de l'individu envers la société et de la société envers l'individu. Mais supprimer la responsabilité individuelle pour la reporter sur la société, ce serait rendre impossible l'existence même de la société qui n'est, en définitive, qu'une association de droits et de devoirs mutuels.

Voilà à quelles étrangetés, à quelles subtilités se laissent entraîner les anthropologistes, et toujours pour arriver à la destruction du libre arbitre !

Le libre arbitre doit donc rester le fondement nécessaire du droit de punir. L'école positive, elle-même, malgré ses audaces, n'ose pas dire nettement qu'elle supprime le libre arbitre. En fait c'est le résultat auquel elle aboutit.

Pour renverser cette base primordiale du libre arbitre, il faudrait que les caractères du fameux type criminel fussent non pas seulement probables, mais absolument certains et que par eux on pût positivement distinguer le délinquant du non délinquant. Mais nous avons vu que les mêmes caractères se retrouvent chez le délinquant et le non délinquant. Alors comment prétendre qu'ils offrent une certitude scientifique ?

Est-ce à dire que l'anthropologie criminelle n'ait aucune utilité ? Au congrès de Rome en 1885, le professeur Ferri a établi comment l'étude des types criminels peut être utile à l'agent de police, au juge d'instruction, au juge répressif dans tous les cas si nombreux d'accusations fondées seulement sur des indices. On veut rendre scientifique ce qui jusqu'à présent n'est guère qu'intuition empirique sur la physionomie, le mode d'agir des criminels, etc. On oppose le type criminel au facteur social dont on redoute l'excessive influence.

Lombroso prétend que, sur le nombre total des délinquants, plus de la moitié appartient à la classe des individus prédestinés au crime ; que cette prédestination tient à la constitution organique, congénitale, non modifiable ; que par conséquent c'est l'examen du fameux type criminel qui donne la mesure de la criminalité, de la responsabilité. Le résultat est qu'il faut faire désormais la classification des délinquants et non plus des délits. On ne doit plus punir tel délit déterminé d'après son plus ou moins de gravité, on doit punir l'auteur d'après son caractère personnel, son plus ou moins d'idoneité à la vie sociale. Cependant c'est toujours le fait consommé ou tenté et seulement un acte réalisé que la loi doit punir. On ne doit pas punir la simple pensée d'un acte ni à plus forte raison le plus ou moins d'aptitude à commettre tels actes.

Ceux que Lombroso appelle les fous moraux sont confondus avec les délinquants. C'est une erreur capitale qu'on dirait commise à dessein pour permettre d'assimiler, peu à peu, tous les délinquants à des aliénés.

Parmi les disciples de Lombroso, plusieurs reconnaissent que la plupart des délinquants sont entraînés au délit par une série d'impulsions, d'habitudes, de circonstances tenant à la famille, à l'éducation. C'est bien là ce qui constitue le milieu, le facteur social. Sans doute, il y a des causes qui peuvent affaiblir ou augmenter notre liberté et, par cela même, notre responsabilité : l'intelligence, le talent, le génie, les avantages de la naissance et de la fortune, la position sociale et, d'autre part, l'ignorance, l'erreur, les passions, l'éducation, la coutume. Pour déterminer avec une rigoureuse justice le véritable degré de responsabilité de chacun, il faut apprécier chacun de ces éléments.

Les circonstances atténuantes sont précisément tous ces faits non définis, non circonscrits se rattachant au milieu, aux précédents, à l'éducation, etc., faits dont les juges et les jurés tiennent compte au prévenu et à l'accusé pour qu'il leur soit fait, dans des limites prescrites, une application indulgente de la loi pénale.

Mais les anthropologistes proposent toute une législation nouvelle. Les criminels étant moralement irresponsables, victimes d'une fatalité physiologique, tous doivent être également frappés de peines invariables, inflexibles. Quand on écrase une vipère qui vous a mordu se demande-t-on si elle est responsable ? La peine ne serait plus qu'un moyen de sélection : on épurerait la race par l'élimination de tous les éléments corrompus.

C'est en effet une doctrine par-dessus tout darwinienne. Mais si la nature élimine tous les éléments nuisibles, sans se préoccuper de discerner ceux qui sont ou non coupables, c'est que la nature agit comme une force aveugle, fatale, n'ayant à tenir compte ni de liberté, ni de responsabilité morale.

Comprend-on que cette doctrine darwinienne, qui n'est rien moins qu'établie sur une base certaine en ce qui concerne le fameux type lombrosien, ait la prétention de régler tout le droit criminel ? N'y a-t-il pas là une aberration évidente !

Quiconque met l'âme dans la dépendance absolue du corps ; quiconque fait de la psychologie un appendice de la physiologie et ne veut voir dans les facultés de l'esprit humain que des facultés cérébrales est contraint par la logique de sa doctrine d'aboutir au déterminisme qui n'est qu'une des formes du fatalisme. Le déterminisme qui résulterait du système de Lombroso était condamné ainsi par Proudhon : « Qu'est-ce que le déterminisme ? Une idée brutale qui place dans les choses le principe de nos déterminations et fait de l'être pensant le bilboquet de la matière. »

Une erreur non moins grave des anthropologistes est d'oublier absolument que le délinquant ne doit pas seulement être puni pour lui-même mais pour l'exemple, pour empêcher le renouvellement des mêmes délits par d'autres individus. Les membres de la société sont atteints dans leurs personnes ou leurs propriétés. La peine, dirigée à la fois contre les délinquants actuels et contre les délinquants futurs, a pour but d'assurer la sécurité de tous.

Mais pour Lombroso la classification des délits, l'exemplarité de la peine, les circonstances atténuantes, tout cela n'est qu'une aveugle routine. Ne sommes-nous pas en droit de lui répondre que son amour excessif de la nouveauté est plein de péril dans le domaine des sciences juridiques dont les principes fondamentaux fixés par la raison ne doivent pas changer ?

Les positivistes les plus éminents reconnaissent eux-mêmes que les caractères purement anthropologiques ne peuvent constituer qu'un critérium subsidiaire pour distinguer un délinquant instinctif. Comment, avec de pareilles hypothèses ou au moins avec de telles incertitudes, vouloir renverser les bases du droit pénal ?

Lombroso a voulu appliquer son système non seulement à l'homme délinquant, mais aussi à l'homme de génie. Il a soulevé de violentes critiques. On ne saurait admettre en effet la théorie de l'alternance ou de la métamorphose qui va jusqu'à assimiler le génie à la folie ou tout au moins à les considérer comme deux anomalies prenant leur origine à la même source, la dégénérescence. Il paraît démontré aujourd'hui scientifiquement que le génie et la folie s'excluent.

Le grand homme, dit avec raison M. Joly (1), est soumis comme le commun des mortels aux lois biologiques. Il peut hériter de ses ancêtres d'un mal physique ou moral ; mais son génie n'est pas la conséquence de ce mal. Combien d'imbéciles présentent la même affection que lui, sans pour cela avoir du génie ou simplement du talent !

Depuis que le congrès de Paris a réduit le type criminel à l'état de fantôme, suivant l'expression si juste de Tarde, les mensurations de Lombroso, ses expériences, les profonds sillons qu'il se vante d'avoir creusés dans le champ de la science, tous ses efforts

(1) *Psychologie des grands hommes.*

plus ou moins retentissants n'ont pas fait avancer d'un seul pas la question des criminels nés.

Les anthropologistes sont obligés de reconnaître que, malgré leurs arguments, magistrats et jurés, en France comme en Italie, se sont ressaisis. Ainsi le tribunal de Bari, dans l'affaire de la *Mala vita*, a prononcé 82 condamnations à la peine de la réclusion, malgré les efforts de la défense basée sur des discussions anthropologiques.

Dans le procès Cervati devant la cour d'assises de Capoue (8 juillet 1891), le professeur Zuccarelli s'est livré à une argumentation psycho-physique, pour démontrer l'irresponsabilité de l'accusé. Cervati avait demandé une jeune fille en mariage ; sur un refus, il avait tué la jeune fille ainsi que son père et blessé grièvement sa sœur.

Zuccarelli, après de très longs développements anthropologiques, arrivait à cette conclusion : Cervati avait une certaine faiblesse intellectuelle : insuffisance de la faculté de critique, de contrôle ; superficialité et mobilité de sentiment et de volonté ; égoïsme prédominant avec tendance à la satisfaction immédiate de ses désirs ; irascibilité très grande ; précédents morbides héréditaires ; divers signes de dégénérescence physique. De là, Zuccarelli concluait à l'irresponsabilité.

Nous voyons ici, pour ainsi dire, la doctrine lombrosienne en action. Elle a complètement échoué. La cour d'assises de Capoue a déclaré Cervati responsable avec circonstances atténuantes et l'a condamné à dix ans de réclusion.

A Paris, le procès de la bande Berland (14 juin 1891) qui, à cause de la jeunesse des accusés, a provoqué aussi des discussions anthropologiques, s'est terminé par trois condamnations à mort.

De pareils résultats montrent que la doctrine lombrosienne est repoussée par la justice en Italie comme en France. On ne peut pas prétendre d'ailleurs qu'elle l'est seulement par la magistrature endurcie dans ses préjugés professionnels : elle est formellement condamnée par le jury, expression de la conscience publique.

L'incertitude, l'inanité des signes qui constitueraient le type criminel ; les contradictions flagrantes, énormes entre les statistiques italiennes et les statistiques des anthropologistes allemands ; les divisions irréconciliables au sein même de l'école lombrosienne, tout démontre les erreurs et les dangers des nouvelles doctrines.

L'erreur la plus grave est la négation du libre arbitre qui,

nous l'avons prouvé, doit rester le fondement essentiel du droit de punir.

Le danger capital est d'arriver à supprimer la répression. En effet, s'il n'y a plus de responsabilité, il n'y a plus de répression possible. On ne saurait maintenir le châtiement là où on ne reconnaît plus de crime. L'homme sera de plus en plus livré à ses instincts les plus pervers, à l'ardeur insatiable de ses convoitises, à la fougue impétueuse de ses passions. La violence ira en croissant et une lutte de sauvages, déchaînés les uns contre les autres, remplacera l'action salutaire et impartiale de la justice.

Tous ceux qui veulent défendre le plus noble attribut, le droit le plus sacré de l'âme humaine, le libre arbitre, doivent s'unir pour protester énergiquement contre une doctrine qui n'a pour elle que son audace, qui a contre elle la raison, l'expérience des siècles, tout ce qui se rattache à la conscience, à la liberté, à la justice, à ces bases primordiales et nécessaires de tout ordre social.

CAMOIN DE VENCE.